



MUNICIPALITE DE SAINT-GEORGE

GRAND'RUE 4
CASE POSTALE 10
1188 SAINT-GEORGE

TEL. 022 368 12 69
FAX 022 368 20 75
e-mail : greffe@saint-george.ch
site Internet: www.saint-george.ch

PREAVIS ADRESSE AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

Saint-George, le 12 septembre 2016

PRÉAVIS MUNICIPAL No 06/ 2016

Arrêté d'imposition 2017

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Après un examen de la situation financière à ce jour et une revue des deux dernières années, la Municipalité a décidé une augmentation du taux d'imposition de 2,5 points.

En effet lors de la dernière législature, nous avons beaucoup investi dans la construction, l'agrandissement et la rénovation de notre patrimoine. Le problème ne vient pas des bâtiments, ceux-ci étant couverts par une entrée de loyer :

- Ancien collège par le Parc Jura Vaudois
- Les nouveaux locaux dans le hangar forestier par le groupement forestier de la Saubrette
- Le nouveau collège par l'AISE et l'UAPE.

Les travaux d'infrastructure effectués dans le village sont eux amortis sur du long terme et largement subventionnés. Le collecteur redimensionné pour absorber les eaux claires de tout le nord du village est remboursé au travers de la taxe annuelle sur les égouts. Les travaux d'aménagement de la place de la Poste, l'installation du Bancomat, la création des WC public et le local des jeunes ont été financés par le fond de réserve.

Ce qui pèse sur les finances communales sont le Chauffage à distance (CAD) et le remboursement de la facture sociale.

Pour le CAD, la non-vente du terrain des Chamois pèse lourd sur l'endettement à court terme de la commune. Nous avons dû avec l'accord du conseil (Préavis No 01/2013), prendre un prêt relais de 1 million à un taux de 1.165% renouvelable tous les six mois; prêt actuellement se situant à CHF 800'000.00. Nous essayons de baisser ce crédit à court terme sur les liquidités provenant du CAD soit environ CHF 150'000.00. Pour le surplus se référer au préavis No 07/2016 de ce même ordre du jour.

Concernant la facture sociale, pour solder cet emprunt, la commune devra rembourser le montant de CHF 90'000.00/an sur 4 ans.

Faisant partie intégrante de ce préavis, un tableau indicatif expliquant les principales dépenses effectuées sur l'entrée d'impôt. Comme vous pouvez le constater, la Municipalité a très peu de marge de manœuvre. Les postes de 1 à 3 étant des positions découlant de lois cantonales et d'associations intercommunales.

Ces chiffres sont tirés des comptes 2015, le modèle de calcul soit, pourcentage sur le revenu et point d'impôt sert à vous donner une représentation de la ventilation des coûts. L'addition des points d'impôts étant supérieure au 68.5 points actuel et l'addition des pourcentages supérieur à 100%, ceci dû au déficit de l'année 2015.

La Municipalité cherche en permanence des pistes d'économie dans la partie groupe IV et travaille à la maîtrise des dépenses à l'intérieur du ménage communal. Pour information, la dernière augmentation du taux d'impôt remonte à 2014 et a représenté une hausse identique de 2,5 points.

L'augmentation permettra à la Municipalité d'effectuer des travaux de maintenance nécessaires sur les bâtiments de la grande salle et du Cavalier. Aucun investissement n'est prévu au début de cette législature.

De plus, selon les éventuels changements d'impôts dans d'autres communes Vaudoises, ceci peut avoir un effet bénéfique sur la participation de notre commune dans le système de la péréquation cantonal en réduisant sa participation. En comparaison de nos communes voisines, nous sommes toujours la plus basse en terme de taux d'imposition.

Nous fixons pour une année seulement la durée du taux d'imposition à 71%, l'augmentation des 2,5 points représentant une rentrée supplémentaire d'environ CHF 82'000.00 destinée au ménage communal.

Conclusion

La Municipalité fixe le taux d'imposition à 71% et n'établit aucun changement dans les autres impôts et taxes pour l'année 2017.

De ce fait et compte tenu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de Saint-George

- . vu le préavis No 06/ 2016, de la Municipalité et de ses annexes,
- . vu le rapport de la commission de gestion et des finances,
- . considérant qu'il est porté à l'ordre du jour,

décide

- d'approuver le taux d'imposition 2017 dans son ensemble tel que présenté.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Alain Domenig

Véronique Errecart

Annexes : Tableau indicatif sur les comptes 2015
Formulaire du taux d'imposition